

INTRODUCTION

Vous trouverez ci-dessous les lignes directrices pour le télétravail, notamment pour l'utilisation d'appareils personnels, et l'accès aux appareils fournis par la Société et à l'équipement spécialisé, ainsi que les pratiques exemplaires à adopter pour accéder au réseau, au RPV et aux services de soutien. Au fur et à mesure que nous recevrons de nouvelles informations, et au vu de l'évolution de la situation, nous ferons le point et fournirons des mesures et des directives additionnelles.

1. **J'AI DÉJÀ UN APPAREIL QUI ME PERMET DE TRAVAILLER À PARTIR DE CHEZ MOI**

RAPPEL: Veuillez s'il vous plaît éviter de vous connecter aux plateformes de *streaming* et aux réseaux sociaux (Gem, Tou.Tv, Netflix, Facebook, etc.) lorsque vous êtes connecté à un VPN, sauf si c'est absolument essentiel à votre travail. Aussitôt que vous avez complété les tâches qui requièrent un accès VPN, veuillez vous déconnecter. Cela améliorera, pour tout le monde, la performance de la bande passante.

J'ai un appareil de CBC\Radio-Canada qui me permet de travailler à partir de la maison; avez-vous des recommandations que je devrais suivre dans les circonstances?

RAPPEL:

Oui. En raison du volume élevé de connexions, nous vous demandons ce qui suit :

- Branchez-vous au RPV (VPN) uniquement quand c'est nécessaire pour accomplir vos tâches, et téléchargez ce dont vous avez besoin pour travailler hors ligne. Déconnectez-vous pour permettre aux services essentiels d'utiliser le réseau, étant donné que nous n'avons qu'un nombre limité de connexions.
- Si votre accès au RPV (VPN) est inactif pendant une période prolongée, vous serez déconnecté pour permettre l'accès à d'autres employés.
- Si possible, enregistrez les documents et les fichiers sur votre propre système, et débranchez-vous pour travailler localement dessus sur votre système (une fois que ces fichiers ne sont plus requis, souvenez-vous de supprimer tous les documents/fichiers sauvegardés localement).

Est-ce que je peux utiliser mon ordinateur personnel pour effectuer mes tâches?

- Si vous utilisez **seulement** Google Suite (y compris Google Drive) pour faire votre travail, vous pouvez utiliser votre appareil personnel en toute sécurité.
- L'installation du système de RPV (VPN) sur les ordinateurs personnels à la maison n'est pas permise en raison des risques inhérents en matière de sécurité pour les systèmes et réseaux de CBC/Radio-Canada. Seuls les appareils fournis par la Société autorisent l'accès au RPV (VPN). S'il y a lieu, adressez-vous à votre gestionnaire ou au

[coordonnateur de la planification pour la COVID-19](#) affecté à votre service pour demander un appareil de la Société.

Quand je travaille de la maison, est-ce que je peux utiliser Google Suite?

- Oui. Vous avez accès à toutes les applications de Google Suite (notamment Google Drive, Google Calendar, Google Hangouts, etc.) à partir de votre ordinateur ou de l'appareil fourni par la Société.

Comment puis-je organiser mon espace de travail à la maison pour rester productif et en santé?

- Personnes et Culture a créé [un document](#) pour vous aider à maximiser votre bien-être et votre productivité en télétravail.

Comment puis-je accéder aux paramètres de mon téléphone de bureau (p.ex. Prendre mes messages vocaux) à partir de la maison?

- My CallPilot vous permet de gérer la plupart des paramètres de votre téléphone de bureau en ligne. Apprenez-en plus [sur iO](#).

2. JE N'AI PAS CE QU'IL FAUT POUR TRAVAILLER DE LA MAISON

La Société va-t-elle me fournir l'équipement nécessaire pour travailler à partir de chez moi?

- Nous n'avons qu'une quantité limitée d'appareils institutionnels et ils seront attribués en fonction de la priorité de l'entreprise.
- Toutes les demandes d'appareils sont classées par ordre de priorités par votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19.
- ISTM travaille actuellement à augmenter le nombre d'accès au RPV (VPN) et à fournir le plus d'appareils de la Société possible. Votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19 communiquera régulièrement avec vous à ce sujet.

On m'a dit que j'allais avoir besoin de l'accès au RPV (VPN). Quel est le protocole pour accéder au RPV (VPN) à distance?

- Les demandes d'accès au RPV (VPN) seront centralisées et communiquées à votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19. Avant de demander l'accès, assurez-vous qu'il est absolument nécessaire à l'accomplissement de vos tâches (vous pouvez consulter la [liste des applications exigeant l'accès au système de RPV/Citrix ici](#)).
- Vous ne devez vous connecter au RPV (VPN) que lorsque c'est nécessaire et télécharger ce dont vous avez besoin pour travailler hors ligne. Déconnectez-vous lorsque vous avez accompli les tâches nécessaires pour permettre aux services essentiels d'utiliser le réseau, puisque nous n'avons qu'un nombre de connexions limité. Pour configurer votre accès VPN, veuillez vous référer au [Guide de configuration](#).
- Si votre accès au RPV (VPN) est inactif pendant une période prolongée, vous serez déconnecté pour permettre l'accès à distance à d'autres employés.

- Veuillez noter qu'on vous demandera peut-être de vous débrancher complètement; par conséquent, vérifiez régulièrement les messages de votre service.

J'ai besoin d'un équipement, d'applications ou de logiciels particuliers pour pouvoir faire du télétravail. Comment puis-je avoir accès aux appareils requis?

- Nous n'avons qu'une quantité limitée d'appareils institutionnels et ils seront attribués en fonction des priorités de l'entreprise.
- Toutes les demandes d'appareils sont classées par ordre de priorités par votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19.
- Une fois la demande approuvée, le Centre d'expertise d'ISTM fournira un ordinateur portable aux utilisateurs des centres de radiodiffusion de Toronto et de Montréal. Toutes les demandes doivent être faites à votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19.
- ISTM travaille actuellement à augmenter le nombre d'accès au RPV (VPN) et à fournir le plus d'appareils de la Société possible. Votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19 communiquera régulièrement avec vous à ce sujet.

RÉPONSE RÉCEMMENT MISE À JOUR Tout ce dont j'ai besoin pour faire mon travail à distance est sur mon ordinateur de bureau. Puis-je l'apporter chez moi?

- Veuillez contacter votre gestionnaire et votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19 afin d'évaluer la possibilité d'apporter votre ordinateur de bureau (tour) à la maison, si cet équipement est essentiel à l'accomplissement de vos tâches au travail. N'apportez pas votre ordinateur de bureau avant d'avoir obtenu leur approbation.
- Il est primordial de suivre ce processus pour que nous puissions savoir quel équipement a quitté l'édifice. Les équipes de soutien doivent vous aider à préparer et apporter l'équipement à la maison; sinon, elles ne peuvent vous fournir qu'un service très limité une fois que l'ordinateur est chez-vous.

Puis-je utiliser des applications qui nécessitent uniquement un navigateur, sans connexion au RPV (VPN)? Oui. Ne vous branchez à ces services web que si cela est nécessaire pour effectuer votre travail et, le cas échéant, téléchargez ce dont vous avez besoin pour travailler hors ligne. Veuillez mettre fin à votre session une fois votre travail terminé pour permettre aux services essentiels d'utiliser le réseau, puisque nous disposons d'un nombre limité de connexions.

1. INTERNET ET BANDE PASSANTE À LA MAISON

Comment puis-je maximiser ma vitesse Internet tout en effectuant mon travail?

- Réduisez votre trafic Internet en fermant les onglets non essentiels et évitez d'utiliser les médias sociaux, YouTube et autres services prenant beaucoup de place sur la bande passante pendant que vous êtes connecté aux réseaux de CBC/Radio-Canada. Cela contribuera à maximiser la productivité individuelle et

collective et aidera à faire en sorte que les ressources du réseau sont utilisées adéquatement pour assurer une efficacité maximale pour tous les employés de CBC/Radio-Canada.

- Limitez votre utilisation de Google Video Hangout et privilégiez les téléconférences audio (fermez l'icône de la caméra sur votre écran) lorsque cela est possible. Cela aidera à conserver votre bande passante et celle de CBC/Radio-Canada qui seront soumises à une pression accrue en raison d'une augmentation du télétravail et de la demande sur nos réseaux et sur les fournisseurs Internet. Google Hangout a augmenté la limite des usagers à 250 par rencontre. Si votre connexion internet rend les rencontres Google Hangout difficiles ou si vous avez de la difficulté avec les lignes de d'appels conférence de Bell, vous pouvez également vous connecter à la rencontre via le numéro de téléphone et le mot de passe associés à la rencontre.
- Pour ceux d'entre vous qui sont préoccupés par une augmentation possible des frais additionnels de votre forfait de données personnel, notez que plusieurs fournisseurs ont temporairement suspendu les frais de dépassement des forfaits pendant l'épisode de la COVID-19. Consultez le site de votre fournisseur pour plus d'information et des mises à jour.

2. SERVICES DE SOUTIEN ET AUTRES QUESTIONS

Pour toute question concernant l'accès au réseau ou l'installation du RPV (VPN), [communiquez avec votre coordonnateur de la planification pour la COVID-19](#).

Pour de l'assistance générale et le dépannage courant, communiquez avec les [Services partagés](#).

Pour toute question concernant la COVID-19, veuillez communiquer avec info2019ncov@radio-canada.ca